Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_11-DE

2025_26.06_11 Feuillet 1000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 39
· dont suppléés : 02
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
20 juin 2025
Secrétaire de séance
Mme RAMON M-Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :
M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

OBJET : Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026 - 2029

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente de la compétence Petite Enfance Jeunesse

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,
Vu la Convention Territoriale globale de services aux familles 2021 - 2025,
Dans le cadre du partenariat entre les communes et acteurs composant son territoire et la CCALN,
La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme pour **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire**. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF (petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, etc.) de manière structurée et priorisée.

La CTG est un engagement pour agir au service des familles dont la plus-value repose en **quatre points** :

- Le partage des enjeux du territoire ;
- La coordination des actions ;
- L'optimisation des moyens et des offres de service ;
- Une action plus lisible pour les habitants.

CCALN Siège : 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil CCALN Pôle administratif ZAC du Val de Noye 9 Rue Philippe Verhoye 80250 Ailly-sur Noye
Tél 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_11-DE

La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la CAF. Elle propose également de nouvelles **modalités financières** remplaçant celle des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur renouvellement.

La CTG actuelle du territoire de la CCALN a été signée en décembre 2021 pour une durée de quatre ans, elle arrivera donc à son terme, le 31 décembre 2025.

Elle a été **conclue entre la CAF de la Somme, la CCALN et les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire** (collectivités ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme), tels que :

Mézières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre, Moreuil, SISCO du RPI de la Luce, Arvillers, Jumel, Louvrechy, SITE en Val de Noye, Ailly-sur-Noye et Rouvrel (par avenant signé en août 2024).

Afin de procéder au renouvellement de la CTG du territoire, une Conférence des Maires a été organisée le mardi 6 mai 2025, en présence notamment d'une représentante de la CAF de la Somme, permettant la présentation des différentes thématiques du document.
De plus, des réunions ont été organisées entre le 22 mai 2025 et le 4 juin 2025 dans le but d'affiner l'écriture des neuf fiches actions thématiques de la prochaine CTG.

Les fiches actions thématiques sont :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité ;
- Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale ;
- Formaliser une stratégie d'accès aux droits et aux services ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap ;
- Favoriser l'innovation et la transition écologique.

En annexes, figurent l'intégralité des neuf fiches actions qui constitueront la Convention Territoriale Globale 2026 - 2029 du territoire.

Les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire (collectivités ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme) cités précédemment et signataires de la CTG 2021 - 2025, sont également appelés à délibérer pour accepter et signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026 - 2029.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Approuve les thématiques des neuf fiches actions thématiques, telles qu'annexées,

› Autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2026 - 2029 avec la CAF de la Somme,

CCALN Siège : 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil CCALN Pôle administratif ZAC du Val de Noye 9 Rue Philippe Verhoye 80250 Ailly-sur Noye
Tél 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_11-DE

› Appelle les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire à délibérer pour accepter et signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026 - 2029,

› Autorise le Président, le 1er Vice-Président et la Vice-Présidente Petite Enfance Jeunesse à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à Esclainvillers

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Communauté de Communes Avre Luce Noye

Le Président,

Affiché le 01/07/25

Alain DOVERGNE

CCALN Siège : 144 rue du Cardinal Mercier 80110 Moreuil CCALN Pôle administratif ZAC du Val de Noye 9 Rue Philippe Verhoye 80250 Ailly-sur Noye
Tél 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr